

DES GARANTIES D'ASSISTANCE PENSÉES POUR VOUS ET VOS PROCHES

ASSURÉS



Parce qu'un problème de santé ne se résume pas aux soins

Un accident, une maladie ou une affection longue durée peuvent rapidement compliquer l'organisation de votre quotidien. Pour vous aider à traverser cette période avec sérénité, vous bénéficiez grâce à sanergi ^{ieq}, de garanties d'assistance ⁽¹⁾ adaptées à votre situation et celle de vos proches.

Être accompagné(e) avant, pendant et après vos soins ⁽²⁾



En cas d'accident
ou de maladie

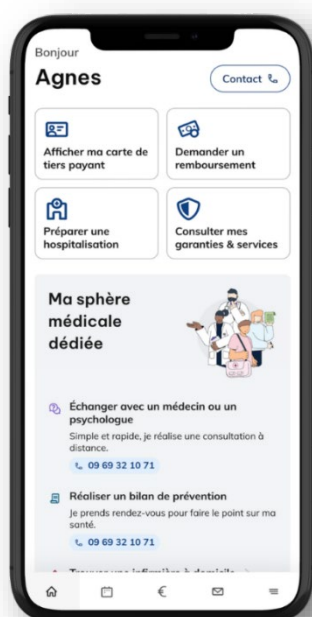


Pendant votre
convalescence après une
hospitalisation



En cas d'affection
longue durée

Comment accéder à ces services ?



Besoin de joindre un conseiller ?

Retrouvez le numéro de l'assistance téléphonique adapté à votre situation sur votre application sanergi ^{ieq} Ma Santé.

- 1. Rendez-vous sur votre application **sanergi ^{ieq} Ma Santé** ;
- 2. Sélectionnez la rubrique **contact** ;
- 3. Cliquez sur **autres numéros utiles** ;
- 4. Composez ensuite **le numéro d'assistance téléphonique adapté à votre situation**.

Vous souhaitez contacter un autre service ?

Composer le **09 69 39 29 38** afin d'être orienté vers le service adapté à votre demande.

⁽¹⁾ Garanties EUROP ASSISTANCE SA

⁽²⁾ Prestations accordées selon les garanties prévues au contrat.

CONNAÎTRE ET COMPRENDRE VOS GARANTIES D'ASSISTANCE

Les bénéficiaires de ces garanties sont, vous, en tant que salarié(e) et vos ayants droit (conjoint et enfant(s)).

1. UN ACCOMPAGNEMENT EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALADIE

Parce que certaines situations nécessitent une aide immédiate, nous pouvons vous accompagner pour faciliter votre quotidien :



VOS GARANTIES*

- **La recherche** d'un médecin ou d'une infirmière
- **La livraison** de médicaments à domicile
Frais réels de livraison
- **La garde** des enfants à charge
20 heures maximum pendant la durée de l'accident ou de la maladie
- **Un accompagnement** en cas d'immobilisation à domicile
Coût de l'organisation en fonction de l'organisme et prestations à la charge de l'assuré

*Garanties EUROP ASSISTANCE SA

Prestations accordées selon les garanties et conditions d'interventions prévues au contrat.

CONNAÎTRE ET COMPRENDRE VOS GARANTIES D'ASSISTANCE

2. UN ACCOMPAGNEMENT EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALADIE LORS DE VOS DÉPLACEMENTS EN FRANCE

Un imprévu peut survenir à n'importe quel moment, même lors de vos déplacements en France ⁽¹⁾ !
Nous vous proposons un accompagnement adapté à vos besoins :



VOS GARANTIES*

- **Le transport sanitaire**
Frais réels
- **Une enveloppe frais de secours sur piste de ski** : 460 € TTC maximum
- **La livraison de médicaments** ⁽¹⁾ (hors zone à risque)
Frais réels de l'envoi
- **La prolongation de séjour à l'hôtel (HORS FRAIS DE RESTAURATION)**
80 € TTC /personne /nuit ; maximum 10 nuits : dans la limite 800 € TTC par personne

⁽¹⁾ En France métropolitaine

CONNAÎTRE ET COMPRENDRE VOS GARANTIES D'ASSISTANCE

3. UN ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION OU LA RÉINSERTION DANS LE MONDE PROFESSIONNEL

À la suite d'un accident, une maladie ou une affection longue durée, nous vous accompagnons à chaque étape de votre retour à l'emploi, en mettant à votre disposition différentes garanties d'assistance :



VOS GARANTIES*

- **La mise à disposition d'un service d'informations** : prestation rendue par téléphone exclusivement
Illimité
- **La mise à disposition d'un entretien d'orientation** : prestation rendue par téléphone exclusivement
- **Une aide** au retour à l'emploi : prestation rendue par téléphone exclusivement
Programme d'accompagnement en 3 entretiens
- **Un accompagnement à la création ou reprise d'entreprise ou à la reconversion professionnelle** : prestation rendue par téléphone exclusivement
10 heures maximum d'entretien
- **La mise à disposition d'entretiens de suivi** : durée maximum de 12 mois
3 entretiens téléphoniques

*Garanties EUROP ASSISTANCE SA

Prestations accordées selon les garanties et conditions d'interventions prévues au contrat.

CONNAÎTRE ET COMPRENDRE VOS GARANTIES D'ASSISTANCE

4. UN SOUTIEN PENDANT VOTRE CONVALESCENCE APRÈS UNE HOSPITALISATION

Pour vous aider à préparer votre retour à domicile sereinement et alléger les contraintes du quotidien, plusieurs solutions peuvent être mises en place :



➤ En cas d'hospitalisation ambulatoire avec une immobilisation de 5 jours minimum

VOS GARANTIES*

- La participation aux frais d'aide à domicile : 1 évènement /an
100 € TTC maximum
- La participation aux frais de transport : 1 évènement /an
50 € TTC maximum

➤ En cas d'hospitalisation de plus de 24 heures (avec une nuit minimum) entraînant une immobilisation de 5 jours consécutifs

VOS GARANTIES*

- Le transport à l'hôpital et retour au domicile
Frais réels de transport
- La participation aux frais d'aide à domicile
9 heures maximum
- La garde des enfants et petits-enfants
24 heures maximum
- Accompagnement dans la garde à domicile des enfants dépendants à charge
5 jours maximum
- La conduite des enfants à l'école et à leurs activités extra-scolaires
5 jours maximum

*Garanties EUROP ASSISTANCE SA

Prestations accordées selon les garanties et conditions d'interventions prévues au contrat.

CONNAÎTRE ET COMPRENDRE VOS GARANTIES D'ASSISTANCE

4. UN SOUTIEN PENDANT VOTRE CONVALESCENCE APRÈS UNE HOSPITALISATION (suite)

Pour vous aider à préparer votre retour à domicile sereinement et alléger les contraintes du quotidien, plusieurs solutions peuvent être mises en place :



- **En cas d'hospitalisation de plus de 24 heures** (avec une nuit minimum) **entraînant une immobilisation de 5 jours consécutifs**

VOS GARANTIES*

- **La présence** d'un proche à votre chevet
Frais de voyage aller-retour en train 1^{ère} classe ou avion classe économique
Hôtel : 80 € TTC / 2 nuits maximum
- **Le transport** et la garde des animaux
Garde : 230 € TTC / Transport : dans rayon de 100 km
- **Une aide dans la vie quotidienne** : garde des enfants habituellement gardés par un ascendant
5 jours maximum
- **L'accompagnement** des enfants chez un proche ou présence d'un proche au domicile
Frais de voyage aller-retour en train 1^{ère} classe ou avion classe économique

*Garanties EUROP ASSISTANCE SA

Prestations accordées selon les garanties et conditions d'interventions prévues au contrat.

CONNAÎTRE ET COMPRENDRE VOS GARANTIES D'ASSISTANCE

5. UN ACCOMPAGNEMENT EN CAS D'AFFECTION LONGUE DURÉE

Lorsque la maladie s'inscrit dans le temps, il est essentiel de pouvoir compter sur un accompagnement adapté pour préserver son autonomie et l'équilibre de sa vie familiale.

Selon votre situation, nous pouvons notamment mettre à votre disposition :



VOS GARANTIES*

- **L'évaluation des besoins et recommandations** : prestation rendue par téléphone
Illimité
- **Une enveloppe de services d'aide à domicile** : immobilisation d'au moins 5 jours à domicile ou hospitalisation de plus de 24 heures ayant entraîné une immobilisation de 5 jours consécutifs minimum en lien avec l'affection longue durée
1 500 € TTC : limité à 9 heures maximum par année d'assurance sur les prestations d'aide ménagère ; 1 fois par assuré éligible et par période annuelle de garantie
- **Une enveloppe de transports et autres services** : immobilisation d'au moins 5 jours à domicile ou hospitalisation de plus de 24 heures ayant entraîné une immobilisation de 5 jours consécutifs minimum en lien avec l'affection longue durée.
1 500 € TTC : 1 fois par assuré éligible et par période annuelle de garantie
- La livraison de médicaments
- La livraison et installation de matériel médical
- Une aide d'assistance aux devoirs
- Un accompagnement psychologique : vous permettant de contacter par téléphone des psychologues cliniciens

➤ Complément pour un enfant atteint d'une affection longue durée

- Une aide pédagogique de l'enfant

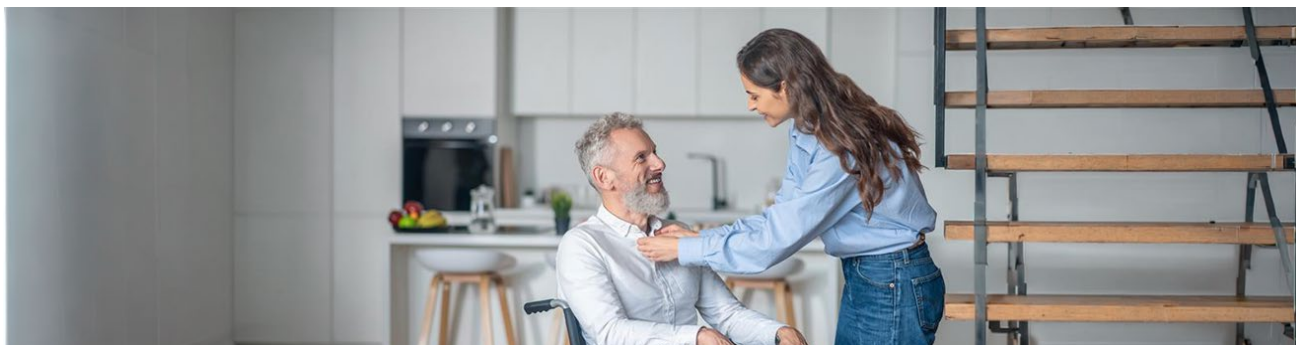
*Garanties EUROP ASSISTANCE SA

Prestations accordées selon les garanties et conditions d'interventions prévues au contrat.

CONNAÎTRE ET COMPRENDRE VOS GARANTIES D'ASSISTANCE

6. UN ACCOMPAGNEMENT POUR LES ASSURÉS AIDANTS

En tant qu'aidant, vous jouez un rôle essentiel auprès de vos proches. Nous vous accompagnons en mettant à votre disposition des garanties pour alléger votre charge quotidienne et préserver votre bien-être :



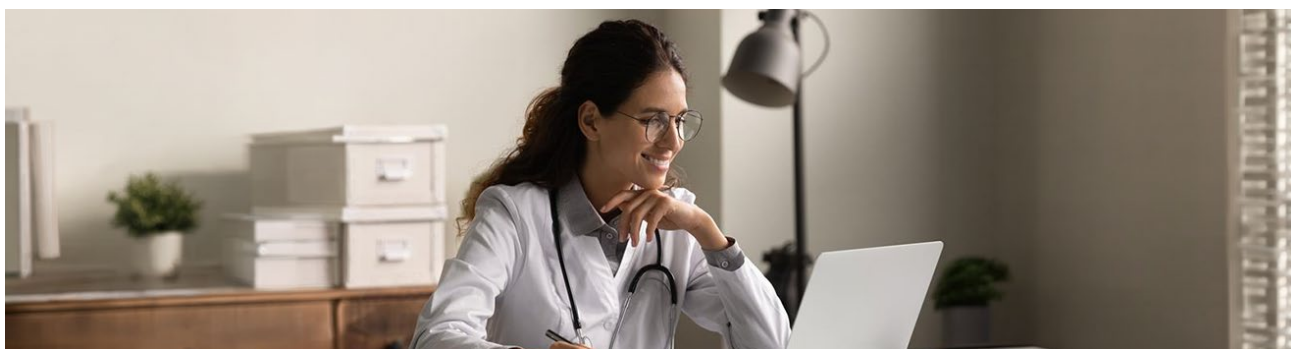
VOS GARANTIES*

- **Un bilan aidant** : prestation rendue par téléphone exclusivement
- **Des conseils sociaux aidant** : prestation rendue par téléphone exclusivement
- **Un programme** de prévention santé : prestation rendue par téléphone exclusivement
[Programme d'accompagnement en 5 entretiens sur 12 semaines](#)
- **Un soutien** psychologique
[Une première évaluation par un psychologue clinicien est rendue par téléphone au cours de 3 entretiens maximum](#)
- **Une formation** de l'assuré aidant : par période annuelle de garantie ; prestation rendue par téléphone exclusivement
[1 entretien](#)
- **Une assistance en cas d'hospitalisation de l'assuré aide-ménagère ou aide familiale auprès du membre de votre famille aidé** : immobilisation d'au moins 5 jours à domicile ou hospitalisation imprévue de plus de 24 heures ou hospitalisation prévue de plus de 5 jours
[20 heures maximum](#)
- **Le besoin de répit**
[Frais réels](#)
- **Un soutien psychologique en cas de décès du membre de la famille aidé** : prestation rendue par téléphone exclusivement
[5 entretiens](#)

CONNAÎTRE ET COMPRENDRE VOS GARANTIES D'ASSISTANCE

7. ÊTRE ACCOMPAGNÉ(E) N'IMPORTE OÙ, À TOUT MOMENT

Vous bénéficiez également du service de consultation à distance en cas de besoin médical urgent ou simplement pour un suivi régulier :



VOS GARANTIES*

- **Le téléconseil auprès d'un infirmier** : par téléphone ou visioconférence
Illimité
- **Une téléconsultation auprès d'un médecin généraliste ou d'un dermatologue** : par téléphone ou visioconférence
Illimité

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION



sanergi^{ieg} MA SANTÉ

Retrouvez l'intégralité de vos services dans l'application sanergi^{ieg} Ma Santé ou sur votre [espace](#) personnel :



*Garanties EUROP ASSISTANCE SA

Prestations accordées selon les garanties et conditions d'interventions prévues au contrat.

Document non contractuel. Juillet 2026 - pour plus de précisions, veuillez-vous rapporter à votre notice d'information.

L'application sanergi^{ieg} Ma Santé, téléchargeable gratuitement sur votre mobile depuis App Store et Google Play, et l'espace web assuré ([espace.ca-masante.fr](#)) sont des services accessibles aux bénéficiaires d'un contrat collectif de frais de santé assurés par PREDICA, filiale de Crédit Agricole Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez sur vos données des droits : d'accès, de rectification, d'effacement et d'oubli, d'opposition, de limitation, et à la portabilité, que vous pouvez exercer, en justifiant de votre identité, sur simple demande à : PREDICA – Délégué à la Protection des Données - 75 724 Paris cedex 15, ou par email à assurancescollectives_dpo@ca-assurances.fr. Pour mieux connaître vos droits, rendez-vous sur le site de la CNIL (www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits).

EUROP ASSISTANCE SA, Société Anonyme au capital de 48 123 637 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, sise 2 rue Pillet-Will, 75009 Paris



sanergi^{ieg}